

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 3 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 27 juin 2019, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le mercredi 3 juillet 2019, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. YVEN, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, Mme BETON, Mme BLEAS M.

Absents ayant donné procuration :

M. JEZEQUEL, Conseiller municipal, a donné procuration à M. SALIOU, Adjoint au Maire,
Mme BOSCH, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme MORIZUR, Adjoint au Maire,
Mme BLEAS K., Conseillère Municipale, a donné procuration à M. MICHEL, Adjoint au Maire,
M. BALANANT, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme QUEOURON, Adjoint au Maire,
Mme LARVOR, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme LAIZET, Conseillère Municipale,
M. UGUEN, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme BETON, Conseillère Municipale,
M. PHELIPPOT, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme BLEAS M., Conseillère Municipale.

Absent :

M. TURLAN, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Madame Isabelle APPRIOU, Conseillère Municipale, est nommée pour remplir cette fonction.